

Évaluation oncogériatrique

Unité de Coordination en



Basse-Normandie

L'Institut National du Cancer recommande la réalisation du dépistage des fragilités gériatriques pour les patients âgés de 75 ans et plus atteints de cancer ou d'hémopathie maligne. En effet, bénéficier d'une évaluation complète et spécifique de l'état de santé du patient permet à l'oncologue, à l'hématologue, au chirurgien ou au radiothérapeute de choisir un traitement du cancer plus adapté à la personne. Le CHU de Caen développe ces consultations d'évaluation oncogériatrique au sein du département filière gériatrique, avec le Dr Beauplet, les lundis et vendredis.

Pour prendre RDV : Tél. : 54.54 - courriel : marie-el@chu-caen.fr
(les demandes peuvent également passer par le secrétariat de la fédération de cancérologie - courriel : rioult-f@chu-caen.fr).

Ce dépistage concerne les comorbidités (maladies associées), le risque iatrogène (effets secondaires des médicaments), l'autonomie et le risque de chute, la dénutrition, la douleur, les troubles cognitifs (mémoire). L'accompagnement d'un proche (personne de confiance) est fortement souhaité. Des propositions pour améliorer la prise en charge peuvent être suggérées afin que le patient puisse mener à bien le traitement de son cancer. Le compte-rendu est également adressé au médecin traitant, qui est souvent contacté par téléphone à cette occasion.

Pour en savoir plus, consultez la Une l'e-portal.

Visite de l'Unité Centrale de Production (UCP) à Colombelles

Chaque jour, les équipes de l'Unité Centrale de Production (UCP), la cuisine du CHU de Caen, distribuent près de 6000 repas aux patients et aux agents de l'établissement.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la préparation de ces repas, le service restauration vous propose de venir visiter l'UCP de Colombelles, à Normandial.

Dates des visites : les mardi 14 janvier, 11 février et 11 mars

RDV sur place à 8h30 (prévoir 2h de visite) ou pour un départ de Côte de Nacre en navette (gratuit), RDV à 8h (retour à 11h) devant la trésorerie générale.

Inscription obligatoire (nombre de places limité à 12 participants par date).

210

210 élèves de classes terminales ont été accueillis au pôle des formations paramédicales, le 19 novembre, dans le cadre des journées des lycéens, par les élèves ambulanciers, aides-soignants et les étudiants en soins infirmiers du pôle de formations paramédicales. Un bilan positif grâce à l'investissement de tous ceux qui ont participé à la préparation de cette journée.

Inscriptions : Service communication

Tél. : 49.61

courriel : communication@chu-caen.fr

Bons Noël

Pour bénéficier des bons de Noël, vos droits doivent être à jour au CGOS (dossier CGOS 2013), autrement prenez contact avec vos correspondants CGOS. Les agents n'ayant pas 6 mois dans la fonction publique hospitalière n'ouvrent pas de droits aux bons de Noël.

Surveillez votre boîte aux lettres !

Prochainement, vous recevrez à votre domicile le dossier CGOS 2014, indispensable pour bénéficier des prestations, des services avantages et des voyages escale vacances. Envoyez seulement le dossier et les photocopies des justificatifs demandés dans l'enveloppe fournie, suffisamment affranchie. Tout autre document sera détruit.

Echangez vos Cesu millesimes 2013

Tous les CESU pour lesquels l'année inscrite en haut du titre est 2013 sont utilisables jusqu'au 31 janvier 2014. A partir du 1^{er} janvier, vous aurez la possibilité de les échanger directement auprès de Chèque-Domicile, après avoir téléchargé le bordereau d'échange ou de venir le retirer auprès du bureau CGOS du CHU. Les CESU non échangés seront perdus.

Vous avez dit orthophoniste ?

3 questions sur l'orthophonie.

L'orthophoniste s'occupe uniquement des enfants qui ont un trouble d'articulation.

FAUX. L'orthophonie, c'est à tous les âges de la vie : du bébé prématuré, du jeune enfant handicapé jusqu'à l'adulte présentant une pathologie ORL, la personne âgée atteinte d'Alzheimer ou victime d'un AVC. L'orthophoniste ne s'occupe pas seulement de la façon de prononcer, mais du langage, oral et écrit, et de la communication.

L'orthophoniste n'a pas besoin de prescription médicale.

FAUX. La prescription médicale est obligatoire et conditionne le remboursement des soins par l'assurance maladie. Cependant, c'est l'orthophoniste qui établit le plan de soins, détermine la fréquence des séances et choisit ses outils thérapeutiques.

La formation des orthophonistes se fait en 4 ans.

FAUX. Elle vient d'être reconnue en niveau master (5 années après le Bac). Il y a un concours d'entrée à l'école d'orthophonie. Caen dispose d'une école d'orthophonie en UFR de médecine.



Retrouvez plus d'informations sur l'e-portal

infos CGOS